

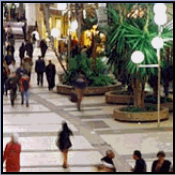


Traitement anti-glisse

PRODUIT A USAGE PROFESSIONNEL

DÉROCHAPI

TRAITEMENT ANTI-GLISSE DES SOLS DURS,
DEROCHANT DEGLACEUR PROFESSIONNEL



- ✓ *Produit pour traitement préventif anti-glisse de sols dangereux.*
- ✓ *Permet de déglacer les sols, surfaces minérales dures.*
- ✓ *Economique, prêt à l'emploi.*
- ✓ *Miscible dans l'eau. Facilement rinçable.*

S'applique sur surfaces préalablement bien préparées avec le produit de pré-traitement de nettoyage. Assure le dérochage, le déglaçage de sols trop lisses rendus dangereux en provoquant des chutes, notamment lorsque ces surfaces sont humides.

Permet de déglacer les sols, surfaces minérales dures telles que : Carrelages, dallages. Grès, cérames, terres cuites. Carrelages, faïences, marbres. Bétons trop lisses ou trop fermés. Pavages, dallages intérieurs, extérieurs, comblanchiens, pierres naturelles dures, certains schistes ardoisiers, etc...

Réduit les risques d'accidents de chutes sur les sols durs, couloirs, abords de piscines, maisons de retraite, thalassothérapies, cuisines, locaux collectifs, municipalités, dallages de rues piétonnes ou de jardins publics, entrées ou halls de bâtiments recevant du public. Prêt à l'emploi, ne nécessite pas de mélange avant l'application.

MODE D'EMPLOI :

Effectuer toujours au préalable :

1 / Nettoyage dégraissage du sol, suivi de son rinçage complet à l'eau claire.

2 / Laisser sécher au préalable, la surface avant traitement.

3 / Etaler le produit de traitement anti-glisse à l'état pur et uniformément à la mope, au balai éponge, faubert. Laisser agir de 10 à 15 minutes et effectuer un rinçage neutralisant complet à l'eau claire jusqu'à neutralité pour éviter tout excès de dérochage qui modifierait l'aspect de surface. Moduler la concentration ou le temps de contact selon résultat obtenu.

NOTA : Il convient de réaliser un test préliminaire d'essai afin de déterminer sur une petite surface (compte tenu de la diversité de nature et de dureté des matériaux, surfaces des sols), le temps de contact suffisant avant le rinçage neutralisant complet afin d'éviter un déglaçage excessif à la surface de carrelages qui seraient de part leur nature poreux.

POUVOIR TRAITANT MOYEN : selon nature et dureté du support 1 litre pour 7 à 15 m2.

CARACTÉRISTIQUES :

ETAT PHYSIQUE : Liquide Limpide. - COULEUR : Sans ajout de colorant, pratiquement incolore.

MASSE VOLUMIQUE : 1050 g/l +/- 20 g/l. - REACTION CHIMIQUE : Acide.

TENSION SUPERFICIELLE : 25,6 Dyne/cm.

Les indications portées sur cette fiche sont fournies à titre d'informations. Toutefois, elles ne sauraient engager la responsabilité de notre société.

HAPIE

ZAC Croix Saint-Claude - 6, rue de l'Epinette 77340 PONTAULT COMBAULT
Tél. 01 64 43 83 34 - Fax 01 64 43 83 42 - E.mail : hapie@hapie.net - Site internet : www.hapie.net

S.A. au capital de 358.255 € - SIRET383 704 954 00023 APE : 514 J

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

HAPIE

F+	Extrêmement inflammable	
F-	Facilement inflammable	
Xi	Irritant	
Xn	Nocif	

T	Toxique	
E	Explosif	
O	Carburant	

C	Corrosif	
N	Dangereux pour l'environnement	

HAP 04/2006

Fournisseur : Raison Sociale : **HAPIE** - ZAC Croix saint Claude - 6 rue de l'Épinette - 77340 PONTAULT COMBAULT
Téléphone : 01 64 43 83 34 **Fax :** 01 64 43 83 42

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

1.1 DESIGNATION COMMERCIALE : **DEROCHAPI**

1.2 TYPE D'UTILISATION (voir détail sur la fiche technique) : ANTI-DÉRAPANT POUR SOLS

2 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives : (présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

INDEX 009-011-00-5 CAS 16961-83-4 CE 241-034-8 ACIDE FLUOSILICIQUE... Concentration $\geq 2.50\%$ et $< 10.00\%$.
Symbole: C R: 34

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger : Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle : Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

3 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Risque d'effets irritants pour les yeux et pour la peau.

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas de projections ou de contact avec les yeux : Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle. Rincer l'œil à l'eau courante pendant 20 minutes, puis laver à la triéthanolamine à 2 %.

En cas de projections ou de contact avec la peau : NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

Laver immédiatement pendant 15 minutes à l'eau avec un savon doux. Si l'irritation persiste consulter le médecin.

Enduire les parties atteintes avec un gel de gluconate de calcium, faire pénétrer jusqu'à l'arrêt de la douleur et continuer pendant 15 minutes. Faire éventuellement un pansement imbibé de solution de gluconate de calcium à 20 %. Ces opérations doivent être effectuées le plus rapidement possible sous surveillance médicale.

En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles : Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Précautions pour la protection de l'environnement : Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage : Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation : Utilisation de gants, tabliers, lunettes, matériels de protection appropriés

Prévention des incendies : Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés : Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Éviter le contact du produit avec la peau et les yeux.

Equipements et procédures interdits : Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage : Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Protection des mains : Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. En cas de contact avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants appropriés.

Protection des yeux et du visage : Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes à coques.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Etat Physique : Liquide Fluide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation : Acide fort.

Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est : non précisée.

Point/intervalle d'ébullition : non précisé

Intervalle de Point Eclair : non concerné.

Pression de vapeur : non concerné.

Densité : > 1

Hydrosolubilité : Diluable.

Autres données :

Point/intervalle de fusion : non précisé

Température d'auto-inflammation : non précisé.

Point/intervalle de décomposition : non précisé.

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

Conditions à éviter : Contact avec les surfaces en verre, ou surface polie.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

En cas d'ingestion : provoque des brûlures et douleurs buccales, rétrosternales et épigastriques. provoque des douleurs et sensation de brûlures buccopharyngée, buccales, rétrosternales et épigastriques, nausées, vomissements.

En cas de projections ou de contact avec la peau : Localement la répétition d' un contact cutané peut entraîner une irritation.

En cas de projections ou de contact avec les yeux : Peut provoquer en cas de contacts prolongés des irritations locales.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets : Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés : Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales : La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Élimination des déchets et récupération des matériaux).

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air (ADR 2005 - IMDG 2004 - ICAO/IATA 2005).

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 2004/73/CE portant 29ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Classement de la Préparation : Irritant

Contient du : 009-011-00-5 ACIDE FLUOSILICIQUE

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S 37 Porter des gants appropriés.

Dispositions particulières : Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

Tableaux des maladies professionnelles selon le Code du Travail:

Tableau N° 32 - Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sels minéraux.

Surveillance médicale spéciale selon l'arrêté du 11 juillet 1977 pour le fluor et ses composés.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 2:

R 34 Provoque des brûlures.